



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 janvier 2003

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 9 janvier 2003

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 21 janvier 2003

**Création de lotissements communaux - secteur de Cholette - 'Le
Chant des Oiseaux 2' - 'Les Pinsons'**

[\[Annexe\]](#)

Président :
M. Alain BAUDIN

Présents :

***Adjoint*s :**

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie HIBERT, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, M. Bernard JOURDAIN, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Isabelle RONDEAU, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN

Secrétaire de séance :

Mademoiselle Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Danièle GANDILLON donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.
M. Bernard BELLEC donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.
Mme Christabelle CHOLLET donne pouvoir à M. Dominique GUIBERT.
M. Stéphane TRONEL donne pouvoir à M. Jean-Louis EPPLIN.

Excusés :

Mesdames Laroche et Lefebvre; Messieurs Guibert et Epplin ayant quitté la séance sans désigner de mandataire sont excusés à partir de cette délibération ainsi que Madame Chollet et Monsieur Tronel qui leur avaient donné pouvoir.

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 janvier 2003

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Le Conseil Municipal du 26 juin 2000 a délibéré sur la création d'un lotissement communal dans le secteur de Cholette.

Afin de répondre aux objectifs définis par la Ville en matière de logements sociaux, ce lotissement a été divisé en masses divisibles :

- 1 masse cédée à l'OPAC sur laquelle sont prévus 8 logements sociaux (opération Les Piverts) .
- 1 masse cédée à la SEMIE de Niort sur laquelle sont prévus 14 logements sociaux (opération Les Verdiers) .
- 2 masses divisibles sur lesquelles il est envisagé de créer deux opérations de lotissements :
 - . lotissement « Le Chant des Oiseaux 2 » d'une surface de 9600 m² où il est envisagé de créer 10 parcelles individuelles ;
 - . lotissement « Les Pinsons » d'une surface de 15300 m² où il est envisagé de créer 17 parcelles individuelles.

La valeur des terrains apportés par la Ville de NIORT s'établit à 7,42 € HT et 8,87 € T.T.C./m² réparti comme suit :

. lotissement « Le Chant des Oiseaux 2 »	71 204,35 € HT et 85 160,40 € TTC
. lotissement « Les Pinsons »	113 442,00 € HT et 135 676,63 € TTC

comprenant la valeur des terrains d'assiette augmentée des frais d'étude et de réalisation du lotissement d'origine.

Les études de faisabilité font ressortir les montants par opérations suivants :

- « Le Chant des Oiseaux 2 » 271 694,73 € HT avec un prix de revient moyen au m² de 37,48 € HT
- « Les Pinsons » 380 142,68 € HT avec un prix de revient moyen au m² de 30,41 € HT.

Les prix de vente des lots seront fixés par la Ville de NIORT après avoir eu connaissance des résultats des appels d'offres.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- adopter le principe de création de ces deux nouveaux lotissements ;
- confier la conception et la réalisation des travaux à la SEMIE de NIORT, par avenant à la convention de mandat d'origine ; cet avenant fait l'objet d'une délibération spécifique ;
- autoriser Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous documents d'urbanisme relatifs à ces lotissements.

Les crédits nécessaires à ces opérations seront ouverts au Budget Annexe lotissement de l'année en cours, les recettes équilibrant les dépenses.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	38
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1
Excusé :	6

Le Maire de Niort

Alain BAUDIN